

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MONOÏ FRAISE – 10 %

Date : 27/05/2025

Fournisseur : AROMAS OF ELEGANCE

SECTION 4 : Premiers secours

- Inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche.
- Moyens d'extinction à éviter : Jet d'eau à haute pression.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), fumées toxiques.
- Équipement spécial : Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Évacuer les personnes non protégées.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Contenir et absorber le liquide avec du sable, de la terre ou un absorbant inerte.
- Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.
- Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Manipulation :

- Utiliser dans un endroit bien ventilé.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas inhaler les vapeurs ou aérosols.

Stockage :

- Conserver dans un récipient hermétiquement fermé.
- Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Protéger de la chaleur, des flammes nues et de la lumière directe du soleil.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité conformes à la norme EN166.
- Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques (EN374).
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un masque adapté.
- Protection de la peau : Vêtements de protection appropriés.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Jaune à ambré clair

Odeur : Florale et fruitée

Point d'éclair : > 60 °C

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Densité : ~1.00 g/cm³

pH : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non déterminée

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales de stockage.
- Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, flammes nues, lumière directe.
- Matières incompatibles : Oxydants puissants, acides forts.
- Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées irritantes.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë : Contient du Benzyl benzoate (H302 – nocif en cas d'ingestion).
- Irritation cutanée : Peut provoquer une irritation (H315).
- Sensibilisation cutanée : Peut provoquer une allergie (H317).
- Irritation oculaire : Peut provoquer une irritation (H319).
- Autres effets : Risque d'effets retardés en cas d'exposition répétée.

SECTION 12 : Informations écologiques

- Écotoxicité : Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme (H411).
- Persistance et dégradabilité : Certaines substances ne sont pas facilement biodégradables.
- Potentiel de bioaccumulation : Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques.
- Mobilité dans le sol : Faible, en raison de l'insolubilité dans l'eau.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- Élimination du produit : Incinération contrôlée dans un centre agréé.
- Élimination des emballages : Vider complètement le récipient. Rejeter conformément aux

réglementations locales.

- Code déchet (Directive 2008/98/CE) : 20 01 29 (déchets dangereux).

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- Transport routier (ADR/RID) : Non classé comme dangereux.

- Transport maritime (IMDG) : Non classé comme dangereux.

- Transport aérien (IATA) : Non classé comme dangereux.

- Précautions : Éviter les fuites, maintenir les emballages hermétiquement fermés.

SECTION 15 : Informations réglementaires

- Étiquetage selon le règlement CE n°1272/2008 [CLP] :

- Pictogramme : GHS07

- Mention d'avertissement : Attention

- Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

SECTION 16 : Autres informations

- Texte complet des mentions H :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

- Date de la fiche : 27/05/2025

- Version : 1.0

- Sources : Règlements REACH, CLP, fournisseurs de matières premières